

CONTRAT DU CENTRE DE VACANCES

Par le présent contrat, nous nous engageons à héberger et à nourrir votre animal dans les meilleures conditions.

Dans le cas où l'animal ne semblerait pas être en bonne santé ou manifesterait des troubles comportementaux, nous appellerions immédiatement le vétérinaire. Les frais seraient alors dans tous les cas à votre charge.

Le « CHARATON » est sous Contrôle Vétérinaire, mais il sera en priorité fait appel à **VOTRE VETERINAIRE** traitant en cas de problème sanitaire.

Toutefois, si la présence de parasites cutanés (puces, poux,...) était constatée, un traitement serait appliqué sur place, d'office, aux frais du propriétaire.

Les espaces de logement sont individuels. Ils possèdent tous, des bols, des grattoirs, un bac à litièreindividuel. Chauffage en hiver, ventilation en été et musique de fond permanente.

Ces espaces sont nettoyés et désinfectés chaque jour, ainsi que l'ensemble du matériel du « Centre de Vacances.»

Le rythme du jour et de la nuit est respecté. Le Centre est sous surveillance directe ou vidéo permanente.

Les animaux doivent **OBLIGATOIREMENT** être en possession d'un carnet de vaccination mis à jour et prouvant qu'ils sont protégés contre la panleucopénie (le typhus), la rhinotrachéite, la leucose (leucémie féline).

Réservations : La réservation ne sera effective qu'après versement d'un acompte de 40 Euros minimum (non remboursable). Dès la confirmation de réservation, la totalité des jours réservés sera comptabilisée, même si le séjour est écourté pour quelque raison que ce soit.

Les arrivées et les départs se feront **uniquement** sur rendez-vous..

Les journées d'entrée et de sortie sont comptabilisées.

Un dépassement de plus de 15 jours de la date de départ prévue, sans justification, nous donnera le droit de poursuivre le propriétaire pour abandon d'animal, de le placer en refuge et d'exiger le paiement complet de la pension, additionné d'éventuels frais de placement.

Nous vous souhaitons un agréable séjour en toute tranquillité.